

17 sep 2021 -18:48

Appartient à Conseil des ministres du 17 septembre 2021

Régime de transfert interne des militaires déclarés définitivement inaptes

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal organisant l'acquisition par le militaire déclaré définitivement inapte sur le plan médical, de la qualité d'agent de l'État par transfert interne.

Le projet vise à donner exécution à la loi fixant le statut des militaires et candidats militaires du cadre actif des Forces armées et détermine :

- les modalités relatives au transfert en qualité d'agent de l'État, des militaires du cadre actif qui sont déclarés définitivement inaptes sur le plan médical et pour lesquels les dommages physiques sont les conséquences d'un accident encouru ou d'une maladie contractée en service et par le fait du service, à l'exception des accidents survenus sur le chemin du travail
- la procédure à suivre dans le cadre de ce transfert

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be